

# EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

## SESSION 2015

Ce sujet comporte trois dossiers indépendants :

### **DOSSIER 1 : COMPTABILITE DES SOCIETES**

#### **Sous dossier 1 : Constitution des sociétés**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, est constituée une société anonyme « BONNES COURSES » (S.A.B.C), au capital de 100 000 000 FCFA divisé en actions de valeur nominale 10 000 FCFA.

M ABANY fait les apports suivants dans la nouvelle société ainsi créée :

Matériel industriel estimé à 19 000 000 FCFA

Stock de marchandises 5 600 000 FCFA

Pour compléter sa quote part, il apporte 1400 titres de la S.A FIMBI évalués à la valeur mathématique (la situation nette de la S.A FIMBI est de 71 500 000 FCFA déterminée après affectation des résultats). La S.A FIMBI est composée de 6500 actions.

Les autres actionnaires, souscripteurs en numéraire libèrent la moitié de leurs apports le 01/07/2011 entre les mains de maître EFFA, notaire ; ce dernier adresse le même jour à la S.A.B.C la déclaration notariée de souscription et de versement. Les fonds sont virés le 05/07/2011 dans le compte bancaire ouvert par la société à la B.I.C.E.C. La somme de 1 800 000 FCFA HT a été retenue par maître EFFA représentant ses honoraires.

Le 15/09/2012, le 3<sup>ème</sup> quart du capital est appelé ; plusieurs actionnaires se libèrent sauf quelques-uns détenteurs de 800 actions qui se libèrent intégralement. Les versements sont faits dans le compte de l'entreprise le 18/09/2012.

Le 15/11/2012, le 4<sup>ème</sup> quart est appelé ; les actionnaires se libèrent le 20/11/2012. M. NGOBA détenteur de 200 actions se déclare défaillant. Les actions sont vendues le 26/12/2012 à 1 900 000 FCFA.

Le 28/12/2012, le solde dû à l'actionnaire défaillant lui est réglé net des intérêts de retard au taux de 12% l'an calculés du 20/11/2012 au 26/12/2012 et des frais pour un montant de 25 000 FCFA.

#### **TRAVAIL A FAIRE N°1 :**

- 1.1) Calculer la valeur mathématique des actions de la société FIMBI
- 1.2) Calculer la valeur de l'apport de M. ABANY
- 1.3) Passer au journal de l'entreprise toutes les écritures nécessaires
- 1.4) Calculer et analyser le résultat réalisé par l'actionnaire défaillant

#### **Sous dossier 2 : Affectation des bénéfices**

La société camerounaise des Moulins (S.C.M) est une SA dont le capital est composé de 8000 actions de valeur nominale 10 000 FCFA.

L'extrait de son bilan au 31 décembre 2012 avant répartition des bénéfices se présente comme suit :

Capital souscrit, non appelé	20 000 000
Capital souscrit, appelé versé non amorti	60 000 000
Actionnaire, capital souscrit non appelé	-20 000 000
Réserves légales	5 708 000
Réserve facultative	2 000 000
Réserve libre	1 000 000
Report à nouveau	500 400
Résultat	31 854 000

L'article 14 des statuts de la S.C.M prévoit que le bénéfice sera ainsi réparti :

Dotation de la réserve légale conformément à la loi ;

Il sera servi aux actionnaires un intérêt statutaire au taux de 6% sur le capital libéré et non amorti ;

Une somme que l'assemblée générale jugera utile de porter à un compte de réserve facultative (pour l'année 2012, la réserve facultative s'élève à 2 488 000 FCFA) ;

Sur le solde, un superdividende calculé de manière que le dividende revenant à une action soit arrondi à 1000 FCFA inférieur ; le reste étant reporté à nouveau.

#### TRAVAIL A FAIRE N°2 :

2.1) Quels sont les droits qui seront attachés aux actions lors de cette affectation des bénéfices ? présenter le tableau de répartition des bénéfices et compléter le projet d'affectation en annexe 5 (à rendre avec la copie)

2.2) Passer les écritures jusqu'à la mise en paiement des dividendes au journal classique de la S.C.M.

2.3) Calculer la valeur mathématique de l'action coupon attaché et coupon détaché.

#### Sous dossier 3 : Fiscalité

La S.A MAHIMA est une société anonyme de droit camerounaise spécialisée dans la vente des pièces détachées automobiles. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 38,5%. Elle est en 10<sup>ème</sup> année d'existence. Les informations suivantes concernant l'exercice 2012 vous sont données aux fins d'effectuer les redressements nécessaires à l'obtention de la base de l'impôt sur les sociétés :

1) Les amendes pour le paiement tardif de TVA s'élèvent à 76 625 FCFA ;

2) Un matériel est amorti selon le système dégressif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Sa valeur d'acquisition est de 6 000 000 FCFA, la durée d'utilisation retenue par l'entreprise est de 4 ans tandis que le code général des impôts prévoit pour ce type de matériel un taux linéaire de 20% ;

3) Durant l'exercice, l'entreprise a reçu et enregistré dans ses comptes des dividendes provenant de diverses sociétés camerounaises (montant net compte tenu de l'IRCM, 417 500 FCFA) ;

4) Les charges provisionnées pour dépréciation des créances douteuses comportent : 150 000 FCFA sur le client BEYALA en liquidation judiciaire et une dotation forfaitaire de 850 000 FCFA sur les créances supposées douteuses de la S.A MAHIMA ;

5) Le directeur général perçoit chaque mois une indemnité forfaitaire de représentation et de déplacement d'un montant de 68 750 FCFA. Pour l'exercice que nous clôturons, il s'est fait rembourser sur présentation des pièces justificatives des frais de représentation d'un montant de 780 000 FCFA ;

6) Les provisions pour congés payés de l'exercice 2011 ont été reprises pour un montant de 600 000 FCFA ; il a été constitué pour l'exercice 2012 des provisions pour congés payés d'un montant de 925 000 FCFA ;

7) Des frais d'assistance comptable ont été versés à :

- BEL-EXPERT, un cabinet d'expertise comptable situé en Belgique 685 000 FCFA
- FIDUCIA, un cabinet d'expertise comptable situé à Douala 850 000 FCFA
- Il a également été versé des frais de siège à une entreprise chinoise pour un montant de 1 875 000 FCFA représentant les frais de montage d'usine ;

8) La S.A MAHIMA a versé à la Croix-Rouge camerounaise, une somme de 575 000 FCFA à titre de don et accordé un don de 5 000 000 FCFA au gouvernement camerounais pour l'achat des antis retro viraux.

9) L'actionnaire NGOBA a mis à la disposition de l'entreprise un matériel de transport moyennant un loyer mensuel de 125 000 FCFA, celui-ci est détenteur de 13% des actions de la société ;

10) L'actionnaire BEKONO a laissé à la disposition de l'entreprise la somme de 5 000 000 FCFA en compte courant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012. L'entreprise lui a versé des intérêts au taux de 15% l'an. Pendant la période considérée, le taux de la BEAC a évolué de manière suivante :

- Du 01/04/2012 au 31/05/2012 : 8,25%
- Du 01/06/2012 au 30/09/2012 : 8,25%
- Du 01/10/2012 au 31/12/2012 : 9,25%

11) Le chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice 2012 est de 90 000 000 FCFA

12) Le montant des achats est de 101 500 000 FCFA.

### TRAVAIL A FAIRE N°3 :

3.1) Après avoir déterminé le montant du bénéfice net avant impôt, présenter sur votre copie les analyses et les calculs préliminaires de redressement ;

3.2) Déterminer le résultat fiscal de l'exercice en complétant le tableau 22 de la DSF (annexe 2), sachant que le déficit de l'exercice 2011 s'élève à 215 000 FCFA et celui de l'exercice 2009 s'élève à 1 015 000 FCFA ;

3.3) Retrouver l'impôt sur les sociétés figurant au bilan en complétant le tableau 23 ou 24 de la DSF (annexe 3 ou 4) ;

3.4) Passer les écritures de détermination du résultat et

**Annexe 1 : Bilan de la SA MOTORS PARTS au 31/12/2010**

<b>Intitulés</b>	<b>Bruts</b>	<b>Amort. Et prov.</b>	<b>Net</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Montant</b>
Charges immobilisées	1 200 000		1 200 000	Capital social	30 000 000
Matériel d'exploitation	22 500 000	9 100 000	13 400 000	Réserve légale	1 700 000
Mobilier de bureau	10 600 000	4 200 000	6 400 000	Réserve facultative	2 000 000
Titres de participation	1 500 000		1 500 000	Report à nouveau	550 000
Marchandises	16 300 000		16 300 000	Résultat net	5 814 315
Clients	5 600 000	400 000	5 200 000	Prov. Pour risque	1 000 000
Clients, effets à recevoir	2 500 000		2 500 000	Emprunts	1 675 000
Autres créances	900 000		900 000	Fournisseurs	1 700 000
Banque	875 000		875 000	Etat, impôt sur les bénéfices (IS 2010)	6 185 685
Caisse	2 350 000		2 350 000		
<b>Totaux</b>	<b>64 325 000</b>	<b>13 700 000</b>	<b>50 625 000</b>	<b>Totaux</b>	<b>50 625 000</b>

**DOSSIER 2 : COUTS PREETABLIS**

Les établissements JESSYCA fabrique un produit P constitué d'un tube en acier sur lequel est soudée une collerette en tôle.

Les tubes en acier sont sciés dans un atelier A en tronçons de 500 grammes, puis soudés dans un atelier B à la collerette qui pèse 200 grammes.

Les renseignements relatifs aux opérations du mois de décembre 2007 sont les suivants :

Stock au 1<sup>er</sup> décembre 2013 : néant

Achat de tubes (chronologiquement) :

10 000 kg à 4 000 FCFA le kg

5 000 kg à 4 200 FCFA le kg

Achat de collerette (chronologiquement) :

3 000 kg à 2 000 FCFA le kg

3 000 kg à 1 600 FCFA le kg

Sorties : 10 700 kg de tubes et 4 250 kg de collerettes. Les sorties sont valorisées selon la méthode de premier entré, premier sorti.

La main d'œuvre directe de fabrication a été de :

Atelier A : 3580 heures à 840 FCFA l'heure ;

Atelier B : 5200 heures à 1220 FCFA l'heure

Les charges indirectes ont été de 1 300 000 FCFA ;

Production du mois : 21 000 unités de produits P sont entrés en magasin de produits finis ;

Le budget des frais de l'atelier B correspondant à une production normale de 21 600 produits P par mois s'élève à 1 512 000 FCFA (dont 972 000 FCFA de frais variables pour une activité de 5400 heures de main d'œuvre directe.

Les prévisions de consommation de matières et de main d'œuvre directe sont les suivantes par mois :

Tubes d'acier : 10 000 kg à 4200 FCFA le kg ;

Collettere : 4 320 kg à 1900 FCFA le kg ;

Main d'œuvre directe sciage (Atelier A) : 3600 heures à 840 FCFA l'heure ;

Main d'œuvre directe de soudure (Atelier B) : 5400 heures à 1200 FCFA l'heure ;

#### TRAVAIL A FAIRE N°4 :

- 4.1) Présenter la fiche de coût préétabli du produit P
- 4.2) Présenter le tableau de comparaison entre les prévisions et les réalisations
- 4.3) Analyser l'écart sur frais d'atelier B en :

Ecart sur budget

Ecart sur activité

Ecart sur rendement

### DOSSIER 3 : BUDGETS

#### Sous dossier 1 : Choix des investissements

La société OK FOODS désire accroître sa production et son expansion sur de nouveaux marchés. Le directeur hésite entre deux équipements désignés par A et B.

Vous disposez des informations suivantes concernant ces deux équipements :

Eléments	Equipement A	Equipement B
Prix d'acquisition	30 000 000	45 000 000
Durée d'utilisation	5	5
Amortissement	Linéaire	Linéaire
Production prévisionnelle en quantités :		
Année 1	50 000 unités	50 000 unités
Année 2	60 000 unités	60 000 unités
Année 3	70 000 unités	70 000 unités
Année 4	80 000 unités	80 000 unités
Année 5	90 000 unités	90 000 unités
Dépenses d'exploitation hors amortissement	1500 FCFA/produit	1200 FCFA/produit

On suppose que la totalité de la production soit susceptible d'être écoulee sur le marché. Le prix de vente unitaire est de 2 000 FCFA et restera constant au cours des 5 années.

**TRAVAIL A FAIRE N°5 :**

5.1) Déduire dans ces conditions en calculant la valeur actuelle nette, lequel des deux équipements est le plus rentable et compléter les annexes 6 et 7 (à rendre) ;

5.2) Calculer le prix de vente minimum auquel doit être écoulé le produit considéré pour que sa production soit rentable lorsqu'on est équipé avec la machine B.

NB : Tenir compte de l'IS au taux de 38,5% et d'un taux d'actualisation de 10%.

**Sous dossier 2 : Budget des approvisionnements**

La société SACAM fabrique les savons à base d'huile de palme achetée à la société PALMOR. Cette huile est conditionnée dans des fûts en matière plastique de 120 litres chacun.

Les consommations prévisionnelles d'huile pour l'année 2012 sont détaillées dans l'annexe 8. Par ailleurs, les autres renseignements concernant le service des approvisionnements de la société sont fournis dans l'annexe 9.

**TRAVAIL A FAIRE N°6 :**

6.1) Calculer les différents éléments de la gestion des stocks à partir du tableau de l'annexe 10 (à rendre)

6.2) En déduire la quantité économique à commander ainsi que le nombre de commandes optimal ;

6.3) Présenter le tableau prévisionnel des approvisionnements en annexe 11 à rendre

**Annexe 8 : consommation de 2012 (en litre)**

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Consommation	216	360	420	432	456	540	528	120	588	504	432	204

**Annexe 9 : Autres renseignements**

Le stock d'huile de palme au 31 décembre 2011 est de 2 fûts ;

Le coût de passation d'une commande est fixé au prix hors taxes de 5760 FCFA ;

Le coût de stockage hors taxes du stock moyen est de 5 FCFA par litre et par mois ;

Le stock de sécurité correspond à un mois de consommation ;

Les commandes sont passées et les livraisons effectuées en début de

**Annexe 5 bis : extrait de la table financière**

n	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
$(1,10)^{-n}$	0,91	0,83	0,75	0,68	0,62	0,56	0,51	0,47	0,42	0,39
$\frac{1 - (1,10)^{-n}}{0,1}$	0,91	1,73	2,49	3,17	3,79	4,35	4,87	5,33	5,76	6,14



## Annexe 2

## Tableau 22

Désignation de l'entreprise .....

Adresse .....

Numéro d'Identification ..... Exercice clos le 31-12-.....

mois) ..... Durée (en

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT AU RÉSULTAT FISCAL				
			Lig	MONTANTS
SOLDE DU RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT			BÉNÉFICE NET COMPTABLE AVANT IMPÔT	01
			PERTE NETTE COMPTABLE AVANT IMPÔT	02
<b>REINTEGRATIONS</b>	Amortissements non déductibles			03
	Amortissements comptabilisés mais réputés différés en période déficitaire			04
	Provisions non déductibles			05
	Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés			06
	Frais de siège et d'assistance technique			07
	Impôts non déductibles autres que l'impôt sur le résultat			08
	Amende et pénalités non déductibles			09
	Pourboires et dons non déductibles			10
	Retenue à la source (TPRCM) sur revenus des capitaux mobiliers			11
	Divers 1 .....			12
	Divers 2 .....			13
	Divers 3 .....			14
	<b>REINTEGRATIONS : Total lignes 3</b>			<b>15</b>
Total intermédiaire POSITIF : Lignes 15 + ligne 1 ou ligne 15 - ligne 2			16	
Total intermédiaire NEGATIF : Ligne 2 - ligne 15			17	
<b>DEDUCTIONS</b>	Amortissements antérieurement différés et imputés sur l'exercice			18
	Provisions antérieurement taxées ou définitivement exonérées réintégrées dans l'exercice			19
	Fraction non imposable des plus-values réalisées en fin d'exploitation			20
	Produits nets des filiales (après déduction de la quote-part de frais et charges)			21
	Autres revenus mobiliers déductibles			22
	Frais de siège et d'assistance technique déductibles			23
	Divers 1 .....			24
	Divers 2 .....			25
	Divers 3 .....			26
	<b>DÉDUCTIONS : Total lignes 18 à 26</b>			<b>27</b>
<b>RÉSULTAT</b>	BÉNÉFICE FISCAL DE L'EXERCICE : ligne 16 - ligne 27			28
	PERTE FISCALE DE L'EXERCICE : ligne 27 - ligne 16 ou ligne 18 + ligne 27			29
<b>RUBRIQUE</b>				
Minimum de perception		Minimum proportionnel au chiffre d'affaires		30
<b>Impôt sur les sociétés</b>				
Impôt calculé sur le bénéfice fiscal de l'exercice (ligne 30)	Impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels	BIC et BNC		31
		Bénéfices artisanaux		32
				33
		Bénéfices agricoles		34
		Taxe proportionnelle		35
				36
				37
				38
		<b>Total lignes 32 à 38</b>		39
			Bases	Taux
				Principal de l'impôt
				1%
				35%
				22%
				11%
				15%

Désignation de l'entreprise .....

Adresse .....

----- Numéro d'Identification ----- Exercice clos le 31-12-----Durée (en mois)

TABLEAU DE DÉTERMINATION DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT								
RUBRIQUES					Lig	MONTANTS		
<b>REPORT DU BÉNÉFICE FISCAL DE</b>					01			
<b>DÉDUCTION PAR SUITE DE RÉINVESTISSEMENTS ANTÉRIEURS</b>								
<b>INTITULES</b>					Année N-3	Année N-2	Année N-1	
<b>Réinvestissements admis et reportés</b>					02			
Réinvestissements déductibles - 50% x ligne 2					03			
Réinvestissements effectivement déduits					04			
Réinvestissements reportables = 2 x (ligne 3 - ligne 4)					05			
<b>DÉDUCTION DES RÉINVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>								
<b>Réinvestissements admis</b>					06			
Réinvestissements déductibles = 50% x ligne 6					07			
Réinvestissements déduits = 50% x ligne 1					08			
Réinvestissements reportables = 2x(ligne 7 - ligne 8)					09			
<b>IMPUTATION DES REPORTS DÉFICITAIRES</b>								
<b>INTITULES</b>					Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1
<b>Déficits reportés</b>					10			
Déficits imputés sur l'exercice					11			
Déficits reportables					12			
<b>BÉNÉFICE FISCAL DÉFINITIF (Total ligne 1, 4, 8 et 11)</b>					13			
<b>CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE FISCAL DÉFINITIF</b>								
<b>INTITULES</b>					Bas	Taux	lig	Montants
<b>Impôt sur les sociétés</b>							14	
TPRCM non retenue à la source							15	
Déduction de la TPRCM retenue à la source							16	
Autres déductions							17	
Impôts nets dus (ligne 14 + ligne 15) (ligne 16 + ligne 17)							18	
Centimes additionnels communaux							19	
<b>TOTAL DE L'IMPÔT (ligne 18 + ligne 19)</b>							20	
Acomptes versés (report ligne 13 Tableau 25 Cel.6)							21	
Net à payer							22	
Crédit d'impôt							23	

Compte 89 : Impôts sur le résultat			
	Rubriques		Montants
891	Impôts sur les bénéfices de l'exercice	24	
892	Rappel d'impôts sur résultats antérieurs	25	
895	Minimum de perception	26	
899	Dégrèvements et annulations d'impôts sur résultats antérieurs	27	
	Total	28	



**Annexe 4** **Tableau 24** WWW.ORGANISATION.COM

Désignation de l'entreprise .....

Adresse .....

Numéro d'Identification ..... Exercice clos le 31-12- ..... Durée (en moi

**TABLEAU DE DETERMINATION DU MINIMUM DE PERCEPTION**

<b>RUBRIQUES</b>					<b>MONTANTS</b>
REPORT DU MINIMUM DE PERCEPTION				01	
REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DE REINVESTISSEMENT ANTERIEURS					
PERIODES		Réinvestissem ent admis et reports	Base 50% X colonne 1	Base effective de la réduction d'impôt	Réinvestissem ent reportables 2 x col.2 - col.3
Années n - 3 et antérieures	02				
Année n - 2	03				
Année n - 1	04				
TOTAUX	05				

→ X (taux de l'impôt) 0  
6

**REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DES REINVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE**

Réinvestissements admis de l'exercice	07	X (taux de l'impôt)	
Base de la réduction d'impôt (50% x ligne 7)	08		
Base effective de la réduction de l'impôt	09		
Réinvestissements reportables 2 x (ligne 8 - ligne 9)	10		

<b>RUBRIQUES</b>					
Taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers non imposés à la source	11		15 %	+	
Surtaxe progressive due par les sociétés et autres personnes morales au titre des revenus occulte distribués	12		60 %	+	
Capitaux non imposés à la source	13		25 %		

Déductions	TPRCM (Taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers)	1 4	-	
	Autres	1 5	-	

**CALCUL DU MINIMUM DE PERCEPTION**

	Base	Taux	Montants
Minimum de perception			16
TPRCM non retenue à la source			17
Déduction de la TPRCM retenue à la source			18
Autres déduction			19
Impôts nets dus (ligne 16 + ligne 17) - (ligne 18 + ligne 19)			20
Centimes additionnels communaux			21
<b>TOTAL DE L'IMPOT</b> (ligne 20 + ligne 21)			22
Acomptes versés (report ligne 13 tableau 20 col. 6)			23
Net à payer (ligne 22 - ligne 23)			24
Crédit d'impôt (ligne 23 - ligne 22)			25

**SITUATION DES REPORTS DEFICITAIRES POUR LES ENTREPRISES AUTRES QUE CELLES IMPOSEES AU BENEFICE REEL**

Report du bénéfice fiscal de l'exercice				26	
Report de la perte fiscale de l'exercice				27	
<b>Imputations des reports déficitaires</b>					
Rubriques		N - 4	N - 3	N - 2	N - 1
Déficits reportés	2 8				
Déficits imputés	2 9				
Déficits reportables	3 0				
Bénéfice fiscal définitif				31	
Perte fiscale définitive				32	

**Compte 89 : Impôts sur le résultat**

	Rubriques	Montants
891	Impôts sur les bénéfices de l'exercice	33
892	Rappel d'impôts sur résultats antérieurs	34
895	Minimum de perception	35
899	Dégrèvements et annulations d'impôts sur résultats antérieurs	36
	Total	37

## Annexe 5

### Tableau 18

Désignation de l'entreprise -----  
 Adresse -----  
 Numéro d'identification ----- Exercice clos le 31-12- ----- Durée (en mois) -----

#### PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AFFECTATIONS	MONTAN	ORI	MONTAN
Réserve légale	01	Report à nouveau antérieur	
Réserves statutaires ou	02	Report à nouveau (bénéficiaire)	
Autres réserves (disponibles)	03	Résultat net de l'exercice	
Dividendes (2)	04	Prélèvements sur les réserves (3)	
Autres affectations	05		
Report à nouveau	06		
<b>TOTAL</b>	<b>07</b>	<b>Contrôle : Total A =</b>	<b>TOTAL</b>

- 1) Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-)
- 2) S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles
- 3) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués

#### Annexe 11 : Tableau prévisionnel des approvisionnements pour l'exercice 2012

Eléments	Dec 2011	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Besoins													
Stock début de mois													
Livraison													
Stock après livraison													
Consommation													
Stock fin de mois													
Stock de sécurité													
Date de commande													

#### Annexe 6 : Détermination des cash flows équipement A

Eléments	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

#### Annexe 6 : Détermination des cash flows équipement B

Eléments	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

#### Annexe 10 : Tableau de détermination des éléments de gestion de stock (à rendre)

Nombre de	Quantités	Coût de passation des	Stock moyen en	Coût de stockage	Coût total d'approvisionnement
-----------	-----------	-----------------------	----------------	------------------	--------------------------------

<b>commandes</b>		<b>commandes</b>	<b>quantités</b>	<b>total</b>	<b>ement</b>
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

WWW.ORNIFORMATION.COM